



Délibération CA-2018-11-29-2
Exercice 2018 – Budget rectificatif n°4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,
Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,*

- **Point de l'ordre du jour**
 - 3- Exercice 2018 : Budget rectificatif n°4
- **Entendu l'exposé de Madame MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **143,0 ETPT** sous plafond et **2,0 ETPT** hors plafond.
- **304 109 418 €** d'autorisations d'engagement dont:
 - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
 - 236 528 273 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 5 058 800 € pour les dépenses d'investissement.
- **303 700 646 €** de crédits de paiement
 - 62 522 345 € pour les dépenses de personnel,
 - 236 229 301 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4 949 000 € pour les dépenses d'investissement.
- **307 875 824 €** de prévisions de recettes.
- **4 175 178 €** de solde budgétaire (excédent).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **+ 8 429 193 €** de variation de trésorerie.
- **+ 4 697 194 €** de résultat patrimonial.
- **+ 4 931 178 €** de capacité d'autofinancement.
- **+ 4 175 178 €** de variation de fonds de roulement. »



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 29 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 10

Nombre de membres participant à la délibération : 12

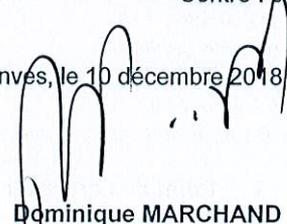
Nombre de procurations : 9

Abstentions : 0

Pour : 121

Contre : 0

Fait à Vanves, le 10 décembre 2018


Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR4, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, répartitions de crédits.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le **11 8 DEC 2018**